Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251218-2025_C_122-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2025-C-122 **Séance du 18 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - GREGOIRE Charlotte - MABILE Marie-Odile (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - GUILLOUX David (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAMÉ PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - SOLIER Marie-Elisabeth - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François (Roz-Landrieux) - FAMBON Christophe (Roz Sur Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougeal) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - HERY Jean-Pierre (Saint Georges de Gréhaigne) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - BARATAUD Clarisse (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : BOURDAIS Olivier (procuration à COMMEREUC Sylvie) - MASSON Eliane (procuration à DUGUEPEROUX Sylvie) - DESPRES Jean-Louis (procuration à RAMÉ PRUNAUX Sylvie) - HENRI Marie-Jeanne (procuration à FAMBON Christophe) – CAILLET Marie-José (procuration à MAINSARD François) - VETTIER Arnaud (procuration à BARATAUD Clarisse) - CHEREL Stéphanie - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien – BEREST Audrey – COLUSSI Delphine

Secrétaire de séance : FAMBON Christophe

Convocation en date du 9 décembre 2025

Pôle Aménagement et Développement - Service Développement Economique - Commune de Dol de Bretagne - Ouverture de commerces le dimanche et jours fériés en 2026 – Avis / 6.4 Autres actes réglementaires

VU la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, et notamment son article 250,
VU les articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 du Code du travail,

CONSIDERANT que la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi « Macron », a modifié la réglementation du repos dominical dû aux salariés dans le secteur du commerce, permettant ainsi à certains établissements employant des salariés d'ouvrir le dimanche,
CONSIDERANT dans ce cadre, que la commune de Dol de Bretagne propose, pour l'ensemble de ses commerces, l'ouverture des dimanches et jours fériés suivants pour l'année 2026 :

- Lundi 6 avril
- Vendredi 8 mai
- Jeudi 14 mai
- Mardi 14 juillet
- Samedi 15 août
- Dimanche 18 octobre
- Mercredi 11 novembre
- Dimanche 6 décembre
- Dimanche 13 décembre
- Dimanche 20 décembre
- Dimanche 27 décembre

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251218-2025_C_122-DE

CONSIDERANT que le préalable à une telle décision par la commune est la consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressées, ainsi que la Communauté de communes,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
35 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (BATHELLIER Nicolas)
DECIDE

- **DE PORTER** un avis favorable sans réserve à la proposition d'ouverture de commerces les dimanches et jours fériés 2026 de la commune de Dol de Bretagne tels qu'énoncés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 22 décembre 2025,
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 22 décembre 2025,

Le Secrétaire de séance
Christophe FAMBON

Le Président,
Denis RAPINEL